

Comité Syndical du 30 septembre 2020

Délibération n°27/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le trente septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 septembre 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Jacques Chabot, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Didier Villat, Xavier Bonnefont, William Jacquillard et Gérard Désaphy.
Mesdames Martine Pinville, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Agnès Bel.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jean-Hubert Lelièvre, Philippe Bouty, Mathieu Hazouard, et Daniel Sauvaitre.
Madame Stéphanie Garcia.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et Monsieur Andreas Koch

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : représentation de GrandAngoulême au sein des instances du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

① Représentation de GrandAngoulême au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

L'article 6.1 des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) MAGELIS dispose que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les différents membres, dont la représentation est fixée de la façon suivante :

MEMBRES	NOMBRE DE DELEGUES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Région Nouvelle-Aquitaine	4 titulaires et 4 suppléants	4
Département de la Charente	12 titulaires et 12 suppléants	12
GrandAngoulême	2 titulaires et 2 suppléants	2
Commune d'Angoulême	2 titulaires et 2 suppléants	2

Par ailleurs, quatre représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême assistent aux séances du Comité Syndical avec voix consultative.

A la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et du renouvellement de ses membres, le conseil communautaire de GrandAngoulême a désigné – par délibération du 16 juillet 2020 - ses nouveaux délégués pour siéger au Comité Syndical du SMPI, à savoir :

- Messieurs Gérard DESAPHY et Gérard ROY, titulaires ;
- Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN et madame Agnès BEL, suppléants.

Aussi, en application des dispositions statutaires précitées, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical –à l’unanimité– prennent acte du changement de représentants de GrandAngoulême au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Il est précisé que par délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 la Ville d’Angoulême a désigné monsieur Gérard DESAPHY comme suppléant de monsieur Xavier BONNEFONT au Comité Syndical. Un même délégué ne pouvant représenter deux collectivités distinctes, la commune d’Angoulême élira un nouveau membre suppléant en lieu et place de monsieur Gérard DESAPHY. Un nouveau rapport sera ainsi soumis aux membres du Comité Syndical pour prendre acte de ce changement.

② Election du représentant de GrandAngoulême au Bureau Syndical du Pôle Image Magelis

L’article 7 des statuts du Syndicat dispose que le bureau est composé de dix membres, soit le président, le vice – président et huit autres membres élus de façon à ce que soit respectée la répartition suivante :

- Région : 2 membres ;
- Département : 6 membres ;
- GrandAngoulême : 1 membre ;
- Ville d’Angoulême : 1 membre. ;

Deux représentants de la Chambre de Commerce et d’Industrie d’Angoulême assistent aux réunions du bureau avec voix consultative.

Depuis le 7 février 2017, monsieur Jean-François DAURE représente GrandAngoulême au Bureau Syndical.

A la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et du renouvellement des conseillers communautaires au Comité Syndical, il convient de réélire le représentant de GrandAngoulême siégeant au Bureau Syndical du Pôle Image MAGELIS.

Il est rappelé que l’élection s’effectue, au scrutin uninominal, à main levée (sauf demande d’au moins 50% des délégués présents ou représentés), à la majorité absolue des membres du Syndicat pour les deux premiers tours, et à la majorité relative des membres pour le troisième tour.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical – à l’unanimité (14 présents – 14 votants – 14 voix « pour ») élisent Monsieur Gérard Desaphy, seul candidat, représentant de GrandAngoulême au Bureau syndical de Magelis.

③ Remplacement de certains membres de la Commission d’Appel d’Offres du Pôle Image Magelis

Les syndicats mixtes étant soumis dans leurs actions au Code de la Commande Publique, une Commission d’Appel d’Offres (CAO) – à caractère permanent - a été élue par délibération du Comité Syndical du Pôle Image le 19 juin 2020.

En application des dispositions des articles L.1411-5 et L.2121-22 du CGCT, elle comprend un Président ou son représentant, président, cinq membres titulaires (reflétant le pluralisme des partenaires) et cinq membres suppléants, comme suit :

Le Président : François BONNEAU, ou son représentant, président	
Titulaires	François NEBOUT (Conseil Départemental) Stéphanie GARCIA (Conseil Départemental) Valérie SCHERMANN (Ville d'Angoulême) William JACQUILLARD (Région Nouvelle Aquitaine) <i>Annette FEUILLADE (GrandAngoulême)</i>
Suppléants	Samuel CAZENAVE (Conseil Départemental) Philippe BOUTY (Conseil Départemental) Gérard DESAPHY (Ville d'Angoulême) Mathieu HAZOUARD (Région Nouvelle Aquitaine) <i>François ELIE (GrandAngoulême)</i>

A la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et de la désignation de nouveaux délégués communautaires au Comité Syndical, Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir réélire les membres titulaire et suppléant de GrandAngoulême siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical – à l'unanimité (14 présents – 14 votants – 14 voix « pour ») élisent les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui se compose désormais comme suit :

Le Président : François BONNEAU, ou son représentant, président	
Titulaires	François NEBOUT (Conseil Départemental) Stéphanie GARCIA (Conseil Départemental) Valérie SCHERMANN (Ville d'Angoulême) William JACQUILLARD (Région Nouvelle Aquitaine) Gérard DESAPHY (GrandAngoulême)
Suppléants	Samuel CAZENAVE (Conseil Départemental) Philippe BOUTY (Conseil Départemental) Gérard LEFEVRE (Ville d'Angoulême) Mathieu HAZOUARD (Région Nouvelle Aquitaine) Agnès BEL (GrandAngoulême)

.....

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 oct. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 oct. 2020
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 octobre 2020

Signé: Le Président

Le Président,
François BONNEAU